

Conditions générales de vente

1. Généralités

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Trygonal France SAS et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes: joints d'étanchéité, pièces usinées plastiques, pièces moulées en élastomère, membranes, supports élastiques, pièces moulées en mousse, produits semi finis, machines, outils de coupe.

Sauf stipulations contraires écrites émanant de Trygonal France S.A.S., tous les contrats de vente entre Trygonal France S.A.S. et ses clients sont exclusivement régis par les conditions générales de vente Trygonal France S.A.S. Toute commande du client à Trygonal France S.A.S. emporte adhésion aux conditions générales de vente en vigueur à la date de ladite commande. Toute condition contraire proposée par le client notamment ses propres conditions générales d'achat sont, à défaut d'acceptation expresse par Trygonal France, inopposable à Trygonal France S.A.S. Toute prestation accomplie par la société Trygonal France SAS implique donc l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

2. Offre préalable

Toute demande de marchandise sollicitée par le Client donnera lieu à l'élaboration d'une offre préalable qui lui sera soumise par le vendeur pour acceptation; la durée de validité de cette offre est indiquée sur cette dernière.

3. Documents contractuels et prise de commande

Toute commande n'est valable et le contrat de vente n'est réputé formé que lorsque leurs acceptations expresses émanent de Trygonal France S.A.S. sous la forme d'un accusé de réception. La commande doit être établie par écrit. L'acceptation des commandes peut également résulter de l'envoi ou la mise à disposition des marchandises par Trygonal France S.A.S. au Client.

4. Modifications et annulations des commandes

Les commandes acceptées par nos soins ne sont pas sujettes à modifications ou annulations et elles expriment le consentement du Client de manière irrévocable. Il ne peut donc l'annuler sauf avec l'accord préalable de Trygonal France. Si la commande couvre des produits ou pièces fabriqués spécialement à la demande du Client et que des modifications concernant notamment les délais de livraisons et les quantités, ou annulations interviennent, le Client aura l'obligation d'accepter la livraison des pièces terminées au prix convenu et des pièces en cours de fabrication au prix résultant de l'état d'avancement. Il aura également l'obligation de nous rembourser de toute perte sur produit acheté ou en cours de contrat pour cette fabrication.

5. Prix des marchandises et services

Les prix des marchandises vendues sont libellés en euros et calculés hors taxes et sont valables, sauf mention expresse dans l'offre préalable, pour une durée maximale de 2 mois. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de l'expédition. Trygonal France SAS se réserve le droit d'appliquer un minimum de facturation dont les termes sont à confirmer auprès de nos services commerciaux. Les frais de préparation sont inclus pour toute livraison en France métropolitaine et donneront lieu à l'établissement d'un devis dans les autres cas.

La société Trygonal France SAS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Ils pourront être révisés en cas d'augmentation significative et brutale du cours des matières premières ou des taux de change. Les modalités en seront définies le cas échéant aux conditions particulières. Les marchandises commandées seront facturées aux prix en vigueur lors de l'expédition ou de la mise à disposition des marchandises.

6. Modalités de paiement

Les règlements doivent être effectués aux conditions indiquées sur nos factures. Le paiement est réputé effectué dès que le vendeur a la pleine disponibilité des fonds, contrepartie de la vente. Dans le cas de paiement par traites ou effets de paiement, ceux-ci doivent nous être retournés acceptés dans un délai de 8 jours après leur réception par le Client. Le jour de référence à partir duquel est déterminé le point de départ du paiement est la livraison ou la mise à disposition de la marchandise. Les conditions de paiement habituelles sont les suivantes: 45 jours fin de mois ou 60 jours date d'émission de la facture. Nous nous réservons le droit de modifier sans préavis les conditions de règlement consenties. Les conditions habituelles ne peuvent s'appliquer qu'aux Clients en compte et dont le volume et la régularité de l'activité le justifie. En cas de paiement intervenant avant le délai fixé pour l'échéance, le Client a le droit à un escompte calculé au taux d'intérêt légal.

7. Retard de paiement

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par Trygonal France, le défaut de paiement total ou partiel des marchandises à l'échéance fixée entraînerait:

- l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues, quel que soit le mode de règlement
- l'intervention de notre service contentieux à charge du client
- le versement à la société Trygonal France SAS d'une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de livraison des marchandises.

En cas de paiement par traite acceptée, le Client est tenu de retourner l'acceptation dans les huit jours à compter de la réception de la facture ou du relevé correspondant. En cas de paiement comptant par chèque, le Client est tenu d'effectuer le règlement dès réception de facture. Dans ces cas, aucune autre livraison ne peut intervenir tant que la traite ou le chèque n'a pas été reçu par Trygonal France. Dans le cas où les paiements n'interviendraient pas aux dates prévues par les parties, Trygonal France se réserve le droit de reprendre la livraison des marchandises et, si bon lui semble, de résilier le contrat. Les frais de toute nature liés à cette opération de reprise seront à la charge du Client. A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n° 2014-947 du 20 août 2014). Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce. Cette indemnité n'est pas soumise à TVA. Le Client s'interdit formellement toute pratique de notes de débit consistant à débiter d'office ou facturer d'office la société Trygonal France des sommes qui n'auraient pas été expressément reconnues par lui comme dues au titre de sa responsabilité. Tout débit d'office constitue un impayé donnant lieu à l'application des dispositions ci-dessus relatives aux retards de paiement et peut être sanctionné au titre de l'article L442-6 I 8° du code de commerce.

8. Délai de livraison

Les délais de livraison indiqués lors de l'enregistrement de la commande sont donnés qu'à titre indicatif. Les retards éventuels ne donnent pas le droit au Client d'annuler la vente, de refuser la marchandise, de réclamer des dommages et intérêts ou indemnités de retard. Le risque du transport est supporté par le Client. Les délais que nous indiquons s'entendent sous réserve de retard résultant de cas de force majeure tels que: incendie, grève, lock-out, bris d'outillage soit dans nos ateliers, soit chez nos fournisseurs, ou de toute autre événement indépendant de notre volonté, même non constitutif de force majeure au sens du droit Français. Chaque partie notifiera à l'autre partie, dans les plus brefs délais et par courrier recommandé avec accusé de réception, de la survenance d'un cas de force majeure dont elle aura connaissance et qui, à ses yeux, est de nature à affecter l'exécution du contrat.

9. Emballage - Transport - Livraison

Sauf stipulation contraire, nos prix s'entendent marchandises au départ de l'établissement de notre choix, emballages non compris. En cas d'expédition franco, celle-ci s'entend par la voie la plus économique; les frais supplémentaires pour tout autre mode de transport sont à la charge du Client.

Nos marchandises, même expédiées franco, voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. En cas de retard, manquant, avarie ou vol survenu au cours du transport, il appartient au destinataire, avant de prendre livraison, de faire les réserves d'usage et d'exercer tout recours contre le transporteur responsable. Ces réserves devront être confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé avec AR. Les emballages ne sont pas repris et sont considérés comme perdus.

10. Quantités

Du fait de contraintes particulières relatives à la fabrication de nos produits, Trygonal France se réserve le droit de livrer et de facturer des quantités en plus ou moins 5 % par rapport aux quantités indiquées sur ses offres ainsi que des longueurs de plus ou moins 10 %. Toute réclamation sur les quantités livrées devra être formulée dans un délai de trente jours à compter de la réception de la marchandise.

11. Réclamations et Retours

Toute réclamation, pour être recevable, doit être formulée dans les trente jours qui suivent la réception des marchandises, et ne sera considérée acceptée qu'après réception de notre accord.

Les retours ne sont acceptés que si nous les avons préalablement autorisés par écrit. Les marchandises doivent nous être retournées franco de tous frais à domicile, en l'état et correctement emballées pour un litige qualitatif, et ne comporter que des marchandises en parfait état de neuf pour un litige quantitatif.

Leur acceptation ne devient définitive qu'après examen des pièces retournées et après avis favorable de notre service contrôle.

12. Garanties

Nos produits sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication à compter de la date de livraison. Il est expressément convenu que notre responsabilité est limitée au prix de vente, toutes remises déduites, pour tous produits ou pièces reconnus défectueux. Ceux-ci seront remplacés, remis en état ou feront l'objet d'un crédit selon notre choix. Le coût du transport des produits défectueux est à la charge du Client. Le coût du transport des produits de remplacement est à la charge du Vendeur. Les produits remplacés gratuitement sont remis à la disposition du vendeur et redeviennent sa propriété. La réclamation devra nous être notifiée dans les trente jours de date de livraison et ne pourra être prise en compte que si le produit n'a subi aucune transformation ou usinage. Cette garantie ne s'étend pas aux produits spéciaux ayant fait l'objet de conditions particulières au moment de la commande.

Lorsqu'il s'agit de produits sur catalogues, et sauf stipulations particulières spécifiées lors de la commande, les poids, dimensions, couleurs, capacités et autres informations et caractéristiques figurant dans nos catalogues, prospectus, circulaires, etc...ou ceux de nos fournisseurs, sont donnés simplement à titre indicatif.

Lorsqu'il s'agit de produits sur devis, nos produits sont garantis conformes aux spécifications figurant sur la commande et ratifiés par nous. Notre garantie s'applique aux défauts dûment reconnus sous réserve que ces défauts ne résultent ni d'une utilisation ou d'un stockage non conforme à l'usage prévu ou aux conditions normales de conservation du produit, ni d'une usure normale.

Lorsque le produit est incorporé dans un ensemble, par le Client ou par un tiers, ceux-ci sont seuls responsables de l'adéquation du produit à son usage. Tout défaut de conception, de montage, etc... entraîne la cessation de notre garantie.

En aucun cas nous ne pourrions être tenus pour responsables des dommages corporels, matériels ou immatériels, de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient être la conséquence directe ou indirecte d'une mauvaise adaptation du produit ou de son utilisation défectueuse. Le Client ne pourra prétendre à une quelconque indemnité en cas d'immobilisation de sa production du fait de l'application de la garantie.

13. Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause „Retard de paiement“, le Client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Trygonal France SAS.

14. Réserve de propriété

Toute commande passée à notre société suppose l'acceptation par le Client de la clause de réserve de propriété conformément aux dispositions de la loi N° 80-335 du 12 Mai 1980, relative à la réserve de propriété. La société Trygonal France SAS conserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires.

À ce titre, si le Client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Trygonal France SAS se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

15. Confidentialité – Propriété intellectuelle et industrielle

Nous nous engageons vis-à-vis du Client, qui lui-même s'engage vis-à-vis de nous, à garder confidentielles les informations, de quelque nature qu'elles soient, qui auront pu être communiquées au cours des négociations précontractuelles ainsi qu'au cours de l'exécution de la commande. Les plans, modèles ou tous autres documents techniques émanant de Trygonal France et remis au Client, sont et restent la propriété pleine et entière de Trygonal France. Le Client s'engage à en respecter et à en faire respecter par ses employés le caractère strictement confidentiel. Ils ne peuvent, sans accord écrit préalable de Trygonal France, être communiqués ou remis à quiconque, ni exploités autrement que dans le cadre des relations avec Trygonal France, et ils seront restitués sans délai, sur sa première demande.

Toute reproduction ou représentation même partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, de ces documents, effectuée sans l'autorisation écrite de Trygonal France est illicite et constitue une contrefaçon. Le non-respect de cette obligation pourra entraîner immédiatement de la part de Trygonal France la résiliation de plein droit sans qu'il y ait lieu à formalité ou procédure quelconque, de toutes les commandes en cours à ce moment, et sans préjudice des dommages et intérêts que Trygonal France pourra réclamer.

Nous-mêmes et le Client se portent fort l'un à l'égard de l'autre, du respect par leur personnel du caractère confidentiel desdites informations. L'obligation de confidentialité demeurant tant que:

- les informations ne seront pas dans le domaine public
- la partie propriétaire n'aura pas donné son accord préalable et écrit à la divulgation.

16. Élection de domicile et Juridiction

A défaut d'accord amiable, attribution de compétence est faite aux Tribunaux de notre Siège Social. En cas de contestation relative à l'interprétation ou l'exécution d'un contrat de vente et d'une manière générale en cas de litiges, même avec appel en garantie ou pluralités de défendeurs, le Tribunal de Commerce du Siège Social sera seul compétent, nonobstant toute clause contraire figurant dans les conditions d'achat du Client.

Version 11/2019